

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026 A VAOUR

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	35	40

L'an deux mille vingt-six, le 8 septembre, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Vaour sous la présidence de Jérôme FLAMENT, Président.

Présents : M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, Mme Patricia Marty, M. Jean-Luc Courtet, Mme Sophie Pouget, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, Mme Stéphanie Chabbal, Mme Anne-Marie Prunet, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Benoît Ourliac, Mme Sylvie Gravier, Mme Bonnie Rozières, M. Jean-Luc Viguié, Mme Laurence Caussé, M. Serge Rouquette, M. Nicolas Lahaye, Mme Delphine Pinczon Du Sel, M. Bruno Supiot, M. Laurent Vours, M. Laurent Cavaroc, M. Jean-Christophe Cayre, Mme Céline Castela, Mme Sarah Turquety, M. Jérôme Pelayo, M. David Calmettes, M. David Vasseur, M. Camille Heckmann, M. Pascal Priolo.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament ; Mme Catherine Manuel pouvoir à Mme Sophie Pouget ; M. Pierre Viaules pouvoir à Mme Patricia Marty ; M. Jean-Philippe Gineste pouvoir à M. Serge Rouquette ; Mme Geneviève Pellat pouvoir à M. Laurent Cavaroc.

D118-2026 Projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Les Cabannes – Engagement de principe d'un soutien financier de la Communauté de Communes

Vu :

- le Code général des collectivités territoriales ;
- notamment l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales ;
- les statuts de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ;

Considérant :

- l'intérêt territorial du projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Les Cabannes ;
- la nécessité de contribuer au maintien d'une offre de soins de proximité ;
- la volonté de la Communauté de communes d'apporter un soutien au projet tout en préservant ses équilibres financiers ;
- la nécessité de disposer d'un plan de financement stabilisé avant toute décision définitive ;

Monsieur le Président, à la demande d'au moins un tiers des membres présents, propose à l'assemblée de procéder au scrutin secret.

Le Conseil communautaire procède au vote au scrutin secret.

Mme Caroline Breuillard et Mme Arielle Brun sont désignées assesseurs.

Le Conseil communautaire,
après en avoir délibéré au scrutin secret à la majorité des suffrages exprimés

Pour : 28 - Contre : 6 - Abstention : 6

DECIDE d'adopter le principe d'un soutien financier de la Communauté de communes au projet de Maison de Santé Pluriprofessionnelle de Les Cabannes.

PRECISE que les modalités de cette participation, notamment son montant, ses conditions de versement et son cadre juridique, feront l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil communautaire après finalisation du plan de financement de l'opération.

AUTORISE le Président à poursuivre les échanges avec la commune de Les Cabannes et les partenaires financiers afin de définir les conditions de réalisation de cet accompagnement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance



Frédéric ICHARD

Le Président



Jérôme FLAMENT